



ARRÊTÉ

ANNÉE 2023 N° 010/MSP/DC/SGM/DSE/SA_____/SGG 23
portant nouvelles dénominations des équipes nationales sportives
féminines et masculines du Bénin

Le Ministre des Sports,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des Ministères ;
- vu le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 portant modification des articles 58, 64 et 82 du décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des Ministères ;
- vu le décret n° 2021-544 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Sports ;

ARRÊTE :

Article premier

Les équipes nationales sportives féminines du Bénin sont désignées par l'appellation :
« **Les Amazones du Bénin** ».

Article 2

Les équipes nationales sportives masculines du Bénin sont désignées par l'appellation :
« **Les Guépards du Bénin** ».

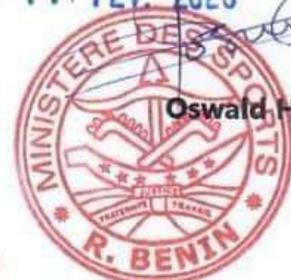
Article 3

Le Directeur du Sport d'Elite est chargé de la mise en application du présent arrêté, de concert avec le Comité National Olympique et Sportif Béninois et l'ensemble des fédérations sportives nationales.

Article 4

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **17. FEV. 2023**



Oswald HOMEKY

Ampliations :

PR : 01 ; SGG : 01 ; AN : 01 ; HCl : 01 ; CC : 01 ; CES : 01 ; CS : 01 ; HAAC : 01 ; MSP : 02 ;
Autres Ministères : 21 ; Directions/MSP 24 ; Intéressée 01 ; JORB : 01